



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 07 – REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, M. GILBERT Francis
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°06 du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°07 / Réunion du 18 septembre 2025

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n°53957765 CO Cerizay (3) – Pays de l'Ouin (2) en Séniors D3, poule A

Arbitre : M. FALLOURD Samuel

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline et son PV N°01 du 10 Septembre 2025.
La commission sportive prend connaissance du dossier, valide la décision de la commission départementale de Discipline et enregistre :

Match N°53957765 Cerizay CO (3) – Pays de L'Ouin FC (2) = 3 – 0 avec 3 (trois) points, 3 (trois) buts à CO Cerizay (3) et -1 (moins un) point, 0 (zéro) but à Pays de L'Ouin FC (2) en séniors Départementale 3 Poule A.

FORFAIT

Amende 21€ :

- ⌚ Match n°54154483 GJ Cœur de Bocage (2) / FC Bressuire (3) en coupe départementale u17
 - **GJ Cœur de Bocage forfait.**
- ⌚ Match n°54224769 Pays Mellois (1) / GJ Chauvigny VVM (2) en u14/u17 F à 8, Poule B
 - **Pays Mellois 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n°54224737 GJ Sud Haut Poitou (1) / FC Bressuire (3) en u14/u17 F à 8, Poule A
 - **GJ Sud Haut Poitou 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n°54224767 Parthenay Viennay (3) / Mélusine Lusignan (1) en u14/u17 F à 8, Poule B
 - **Mélusine Lusignan 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n°54154491 Ent. Pays Maixentais-Ste Eanne (1) / Celles Verrines (2) en coupe départementale u17
 - **Celles Verrines forfait.**

Amende 32€ :

- ⌚ Match n° 53895482 FC Thouet (1) / Haut Val de Sèvre (2) en Futsal Brassage, Poule A.
 - **Haut Val de Sèvre 1^{er} forfait.**

FORFAIT GENERAL

Amende de 96€ :

- ⌚ De l'équipe de **Pays Thénezéen (1)** en Futsal Brassage, Poule A.

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n° 53908469 **L'AbsieLargeasse MC (2)** / Nueillaubiers (3) en Séniors D4, Poule A



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°07 / Réunion du 18 septembre 2025

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mercredi 17 septembre 2025

- FC Boutonnais (3) / Aigondigné (2) à 19h au stade de Loubigné.

COURRIER RECU

- Du club de **La Chapelle Bâton** concernant un refus d'utilisation de tablette par son adversaire en catégorie u14-u17 F le 13 septembre 2025. Pris note.

NOUVEAUTE 2025-2026 COUPE DES CLUBS REGIONAUX DES DEUX-SEVRES

Le District est heureux de vous annoncer que cette nouvelle compétition verra le jour en mars 2026 avec la participation de nos équipes R2 et R3.

Le District remercie tous les clubs qui se sont rendus disponibles et ont validé majoritairement le projet lors de la réunion de présentation.

Remerciements au club de Gatifoot pour l'accueil qu'il nous a réservé.

Nous communiquerons dans les prochaines semaines sur l'organisation de cette compétition et nous espérons tous quelle connaîtra un franc succès.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET